

Une commission sur les inégalités salariales au Burundi

PANA, 01/05/2009 Bujumbura, Burundi - Le président burundais, Pierre Nkurunziza, a annoncé vendredi la mise sur pied d'une commission sur les inégalités salariales, à l'occasion de la célébration ce jour de la fête du Travail. Outre la mise sur pied de cette commission, le chef de l'Etat burundais a annoncé la gratuité des médicaments anti-paludéens à compter de ce mois de mai.

Les inégalités salariales sont à l'origine d'une grève des médecins qui dure depuis un mois au Burundi et qui pourrait se poursuivre sans l'observation d'un service minimum, comme les grévistes en font planer la menace. Les médecins spécialistes demandent un salaire minimum mensuel de mille euros pour eux et mille dollars américains pour leurs collègues généralistes. Le président burundais a jugé ces exigences excessives, menaçant les grévistes de "sanctions" s'ils ne reprenaient pas immédiatement le travail, en attendant les conclusions de la commission technique sur l'harmonisation des salaires dans la fonction publique nationale. Un récent rapport de la Cour des comptes du Burundi a mis en exergue les disparités des statuts professionnels dans l'administration publique. Les corps de défense et de sécurité, les personnels du parlement, ainsi que ceux de la magistrature et d'autres secteurs particuliers de l'Etat sont privilégiés, note le rapport. A titre comparatif, dans le secteur de la justice, les salaires mensuels de base des magistrats, auxquels s'ajoutent des primes et indemnités, peuvent aller jusqu'à 664.768 francs burundais, près de 664 dollars américains, alors qu'un enseignant qualifié le mieux rémunéré ne touche que 86.450 francs, soit environ 86 dollars de salaire de base minimum. La restructuration des corps de défense et de sécurité a également occasionné la révision à la hausse des barèmes salariaux qui peuvent aller jusqu'à 504.486 francs burundais, dans l'armée et 650.850 francs dans la police. On retrouve des salaires de plus d'un million de francs burundais à la Cour anti-corruption. La Cour des comptes a fait montre d'une grande transparence en publiant également les salaires de ses magistrats qui tournent entre 627.900 et 1,2 millions de francs burundais.